



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 18 juillet 2016 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absentes : Madame Karine Roussel et Madame Line Boulianne

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016
- 2.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance en ajournement du 3 mai 2016
- 2.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2016
- 2.5 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance en ajournement du 1^{er} juin 2016

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation de paiement/ Comptes du mois
- 3.2 Amendement de la résolution #16-03-079/ Mise à jour 2016 – Plan d'intervention eau potable, égouts et chaussées/ Offre de service professionnel

4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

5.0 CENTRE SPORTIF/ CENTRE MULTIFONCTIONNEL

- 5.1 Location de la salle multifonctionnelle/ aréna juin 2016

6.0 URBANISME

- 6.1 Rapport sommaire des permis du mois de juin 2016

9163



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

- 6.2 Demande de dérogation mineure DM 2016-003/ Monsieur Pierre-Luc Therrien
- 6.3 Demande de dérogation mineure DM 2016-004/ Tourbières Lambert Inc.
- 6.4 Demande de dérogation mineure DM 2016-005/ Madame Francine Petillot

7.0 INCENDIE

- 7.1 Rapport du Service des incendies – Avril à juillet 2016

8.0 VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 Rapport des travaux effectués pour le mois de juin 2016 – Département des travaux publics
- 8.2 Offres de services professionnels/ Pavage de réparation

9.0 HYGIÈNE DU MILIEU (aqueduc et égout)

- 9.1 Niveau d'eau lac Gardner – Eau potable

10.0 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CDMM

11.0 BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

12.0 POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- 12.1 Avis de motion – Règlement n° 16-463 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Les Escoumins
- 12.2 Avis de motion – Règlement n° 16-465 concernant la dénomination des chemins et rues et le numérotage des immeubles sur le territoire de la municipalité
- 12.3 Avis de motion – Règlement n° 16-464 modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur
- 12.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 16-464

13.0 COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS

14.0 PROJETS

15.0 OFFRES DE SERVICES

- 15.1 Liste des offres de service

16.0 CORRESPONDANCE, M.A.M. ET AUTRES

- 16.1 Liste de la correspondance
- 16.2 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques/ Suivi des acides haloacétiques (AHA) dans l'eau potable distribuée Réseau Lf Escoumins
- 16.3 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports/ Demande de rétrocession de terrain – Monsieur Jean-Yves Morneau



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.1 Demande de citoyen/ Rue à sens unique
- 17.2 Dépôt du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports/ Cession d'emprise
- 17.3 Demande d'aide financière/ « Les Bikeuses d'Icîte »
- 17.4 Dépôt/ Bulletin d'abonnement – Vies des arts
- 17.5 Projet/ « Les Étoiles du Nord »

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

19.0 AJOURNEMENT

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

Formules Municipales - No 4614-A-MST

N° 16-07-206

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 16-07-207

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT DU 3 MAI 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance en ajournement du 3 mai 2016 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

9165



N° 16-07-208

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2016 soit adopté tel
que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et
demandent la dispense de la lecture.

N° 16-07-209

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EN AJOURNEMENT DU 1^{ER} JUIN 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance en ajournement du 1^{er} juin 2016 soit
adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et
demandent la dispense de la lecture.

N° 16-07-210

AUTORISATION DE PAIEMENT / COMPTES DU MOIS

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du
mois de juin 2016 a été déposée aux membres du conseil pour fins de
vérification et versée aux archives sous la côte no 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du mois tels que présentés par la
secrétaire-trésorière et directrice générale;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront
préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;

Comptes déjà approuvés par le Conseil :	158 277.09 \$
Comptes à payer :	38 638.37 \$
Annexe des comptes :	19 301.91 \$
Total des comptes	216 217.37 \$

N° 16-07-211

**AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION #16-03-079/ MISE À JOUR 2016
– PLAN D'INTERVENTION EAU POTABLE, ÉGOUTS ET CHAUSSÉES/
OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL**

ATTENDU la résolution #16-03-079 adoptée par le Conseil municipal lors de la
réunion ordinaire du 21 mars 2016;

ATTENDU QUE cette résolution avait pour but d'accepter l'offre de service
professionnel du Groupe-Conseil TDA pour la mise à jour du plan
d'intervention en eau potable, égouts et chaussée au montant de 19 175.00 \$
(dix-neuf mille cent soixante-quinze dollars) plus les taxes applicables.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'amendement de la résolution #16-03-079 adoptée à la séance ordinaire du 21 mars 2016 en ajoutant que les crédits requis soient prélevés au surplus accumulé non affecté.

Location de la salle multifonctionnelle/aréna mai et juin 2016

**** DÉPÔT**

Rapport sommaire des permis du mois de juin 2016

**** DÉPÔT**

N° 16-07-212

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-003/ MONSIEUR
PIERRE-LUC THERRIEN**

ATTENDU QUE Monsieur Pierre-Luc Therrien a formulé le 27 avril 2016 une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1, rue Bon Désir et sur le lot 11-A-19-3-1 du Rang 1, Canton Escoumins;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser l'implantation de la remise actuelle d'une superficie de 29,51 mètres carrés dans la cour avant à 0,6 mètre de la ligne avant donnant sur l'emprise de la route 138 et autoriser une superficie excédentaire de 6,91 mètres carrés (6,11 %) par rapport à la superficie maximale prescrite de 20 % du bâtiment principal;

ATTENDU QUE les bâtiments et le terrain sur lequel ils sont érigés sont situés dans la zone 10-H du règlement de zonage en vigueur depuis le 18 mai 1993;

ATTENDU QU'il s'agit d'une dérogation aux articles 7.2.2 et 9.1 du *Règlement de zonage no 240*;

ATTENDU QUE la partie originale de la remise a été érigée en 1989 en vertu du permis de construction numéro 1989-0017 émis le 1^{er} mai 1989 et une dérogation mineure (DM 99-02) a été accordée le 23 septembre 1999 en vertu de la résolution 99-462 afin de régulariser la situation de la partie originale de la remise;

ATTENDU QUE la superficie actuelle de la remise incluant son agrandissement compte une superficie totale de 29,51 mètres carrés et donc supérieurs à la superficie autorisée qui est de 20 % (22,6 m²) de celle de la bâtisse principale, ce qui représente une superficie excédentaire de 6,91 mètres correspondant à 6,11 %;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est recevable;

ATTENDU QUE la demande ne vient pas à l'encontre des orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte aux droits de propriété de propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme formulée lors de la réunion du 15 juin 2016;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2016-003 afin d'autoriser l'implantation de la remise actuelle d'une superficie de 29,51 mètres carrés dans la cour avant à 0,6 mètre de la ligne avant donnant sur l'emprise de la route 138 et autoriser une superficie

9167



No de résolution
ou annotation

N° 16-07-213

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

excédentaire de 6,91 mètres carrés (6,11 %) par rapport à la superficie maximale prescrite de 20 % du bâtiment principal.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-004/ TOURBIÈRES LAMBERT INC.

ATTENDU QUE Tourbières Lambert Inc. a formulé le 14 juin 2016 une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 103, route 138 et sur le lot 5-4-4 du Rang 1, Canton Escoumins;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un empiètement additionnel de 0,8 mètre de la galerie incluant les avant-toits dans la cour avant en excédent du 2,5 mètres autorisés à titre de construction accessoire dans la cour avant;

ATTENDU QUE les bâtiments et le terrain sur lequel ils sont érigés sont situés dans la zone 40-CH du règlement de zonage en vigueur depuis le 18 mai 1993;

ATTENDU QU'il s'agit d'une dérogation à l'article 9.1 du *Règlement de zonage no 240*;

ATTENDU QUE la bâtisse principale a été érigée en 2010 et respecte le présent règlement de zonage quant aux usages autorisés, aux dimensions extérieures ainsi qu'aux marges de recul minimales prescrites;

ATTENDU QUE dans le cadre d'un permis de transformation et de rénovation extérieur émis le 26 avril 2016, le propriétaire a ajouté à son programme de travaux, le remplacement du porche et la galerie dans la cour avant par une galerie avec toiture de 3,74 mètres de largeur par 3,3 mètres de profondeur incluant les avant-toits;

ATTENDU QU'en vertu du 5^e paragraphe de l'article 9,1 du *Règlement de zonage*, les galeries incluant les avant-toits et excluant l'escalier peuvent être situés en cour avant pourvu que leur empiètement dans cette cour d'excède pas 2,5 mètres, sauf s'ils couvrent une allée piétonnière;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est recevable;

ATTENDU QUE la demande ne vient pas à l'encontre des orientations objectives du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme formulée lors de la réunion du 15 juin 2016;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Rousset
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2016-004 afin d'autoriser un empiètement additionnel de 0,8 mètre de la galerie incluant les avant-toits dans la cour avant en excédent du 2,5 mètres autorisé à titre de construction accessoire dans la cour avant.

N° 16-07-214

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-005/ MADAME FRANCINE PETILLOT

ATTENDU QUE Madame Francine Petillot a formulé le 15 juin 2016 une demande de dérogation mineure pour a propriété située au 16, rue de la Pointe-à-Georges et sur le lot 28-A-16 du Rang 1, Canton Escoumins;

9168



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un empiètement de 4,52 mètres du bâtiment principal dans la marge de recul arrière prescrite de 7,5 mètres dans la zone 51-CH du plan de zonage;

ATTENDU QUE les bâtiments et le terrain sur lequel ils sont érigés sont situés dans la zone 51-CH du *Règlement de zonage* en vigueur depuis le 18 mai 1993;

ATTENDU QU'il s'agit d'une dérogation à l'article 6.1.1 du *Règlement de zonage* no 240;

ATTENDU QUE la bâtisse principale date de 1964 selon les données inscrites au rôle d'évaluation en vigueur et à cette fin, le propriétaire pourrait prétendre détenir des droits acquis sur ce bâtiment;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble projeté agrandir le chalet existant pour une superficie additionnelle de 66,9 mètres carrés;

ATTENDU QUE la distance entre l'agrandissement projeté de la bâtisse principale et la limite arrière du terrain à l'étude est inférieure à 7,5 mètres tel que stipulé au présent *Règlement de zonage* comme marge de recul arrière prescrite à l'intérieur de la zone 51-CH du plan de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable en vertu de la résolution 16-13 adoptée lors d'une réunion tenue le 15 juin 2016;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé un plan d'implantation révisé pour le bâtiment principal à 2,87 mètres de la ligne de lot arrière, ce qui porte l'empiètement à 4,63 mètres dans la marge de recul arrière prescrite de 7,5 mètres, laquelle modification a fait l'objet d'une publication conformément aux dispositions de la Loi;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est recevable;

ATTENDU QUE la demande ne vient pas à l'encontre des orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme formulée lors de la réunion du 15 juin 2016;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2016-005 afin d'autoriser un empiètement de 4.52 mètres du bâtiment principal dans la marge de recul arrière prescrite de 7,5 mètres dans la zone 51-CH du plan de zonage.

**** DÉPÔT**

Rapport du service des incendies période 26 avril au 6 juillet 2016

**** DÉPÔT**

**Rapport des travaux effectués pour le mois de juin 2016 –
Département des travaux publics**

16-07-215

OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS/ PAVAGE DE RÉPARATION



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU les soumissions de pavage pour la réparation des bris d'aqueduc des entreprises Jacques Dufour & fils ainsi que l'entreprise Terrassement S.L.;

ATTENDU QUE ces offres comprennent aussi des dalots (coin route Forestière et St-Marcellin Est) pour amener l'eau de la rue jusqu'au regard et un

él
argissement dans le
détour du Centre
Sportif Charles-
Édouard Boucher
P
uisque les véhicules
débarquent de leur
voie;

ENTREPRISES	PRIX
Les entreprises Jacques Dufour & Fils	55 892.26 \$ (incluant les taxes)
Terrassement S.L.	20 226.42 \$ (incluant les taxes)

ATTENDU le résultat des soumissions de ces deux entreprises :

ATTENDU QUE ces soumissions incluent tout ce qui est nécessaire à la réalisation de ces travaux de pavage (préparation et signalisation);

ATTENDU QUE les entreprises Jacques Dufour & fils procéderont à la réparation de ces bris à l'aide de pavage conventionnel;

ATTENDU QUE Terrassement S.L. procéderont à la réparation de ces bris à l'aide de pavage conventionnel pour la route 138 et à l'aide de pavage recyclé pour les rues municipales;

ATTENDU QUE les travaux devront être achevés en entier avant le 5 août prochain, autrement, la municipalité de Les Escoumins se réserve le droit de soustraire du montant final 500 \$ (cinq cents dollars) pour chaque jour de retard;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte l'offre de services professionnels de l'entreprise Terrassement S.L. au montant de 20 226.42 \$ incluant les taxes.

**** DÉPÔT**

Niveau d'eau du lac Gardner – Eau potable

151 pouces – pleine capacité

N° 16-07-216

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 16-463 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LES ESCOUMINS

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité des Escoumins, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 18^{ème} jour de juillet 2016 à 19 h 00 à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle il y avait quorum.




No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Je soussignée, Marie-Lise Poitras, conseillère, donne avis, par les présentes qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Les Escoumins.

Les membres du Conseil demandent la dispense de la lecture de ce règlement.


Conseillère

N° 16-07-217

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 16-465 CONCERNANT LA DÉNOMINATION DES CHEMINS ET RUES ET LE NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité des Escoumins, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 18^e jour De juillet 2016 à 19h00 à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle il y avait quorum.

Je soussigné, Denis Morin, conseiller, donne avis, par les présentes qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement concernant la dénomination des chemins et rues et le numérotage des immeubles sur le territoire de la municipalité.

Les membres du Conseil demandent la dispense de la lecture de ce règlement.


Conseiller

Formules Municipales - No 4614-A-MST

N° 16-07-218

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 16-464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 240 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Règlement numéro 16-464 modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendement en vigueur en vue :

- D'agrandir la zone 34-F à même une partie de la zone 36-CH.

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité des Escoumins, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 18^{ème} jour de juillet 2016 à 19 h 00 à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle il y avait quorum.

Je soussignée, Claudette Roussel, conseillère, donne avis, par les présentes qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 16-464 modifiant le règlement de zonage 240 et ses amendements en vigueur en vue :

- D'agrandir la zone 34-F à même une partie de la zone 36-CH.

Les membres du Conseil demandent la dispense de la lecture de ce règlement.

9171




Conseillère

N° 16-07-219

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-464

Premier projet de règlement numéro 16-464 modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur en vue :

- D'agrandir la zone 34-F à même une partie de la zone 36-CH.

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

ATTENDU QUE le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard des objets du présent règlement ;

ATTENDU QUE les plans sous les numéros 16464-1 (Situation existante) et 16464-2 (Situation projetée) font partie intégrante du présent règlement et modifient le plan de zonage en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 18 juillet 2016 ;

ATTENDU QU'une copie du présent premier projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le premier projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 16-464 modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur en vue :

- D'agrandir la zone 34-F à même une partie de la zone 36-CH.

QUE ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire et qu'à cette fin une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 août 2016 à 18 heures à la salle du Conseil située au 23, route Forestière, Les Escoumins.

Les membres du Conseil demandent la dispense de la lecture de ce règlement.

**** DÉPÔT**

Liste des offres de services pour le mois de juin 2016

**** DÉPÔT**

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques/ Suivi des acides haloacétiques (AHA) dans l'eau potable distribuée Réseau Les Escoumins



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification
des Transports/ Demande de rétrocession de terrain – Monsieur
Jean-Yves Morneau**

N° 16-07-220

DEMANDE DE CITOYEN/ RUE À SENS UNIQUE

ATTENDU QUE Madame Odette Bouchard est venue déposer une demande à la municipalité de Les Escoumins le 15 juillet dernier;

ATTENDU QUE cette demande a pour but de demander à la municipalité de Les Escoumins de transformer la rue de l'Église en sens unique;
ATTENDU QUE Madame Bouchard a remarqué, depuis longtemps, le danger imminent de cette rue, car la rue de l'Église est trop étroite à certains endroits;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate Madame Caroline Gagnon, directrice des travaux publics, afin de produire une analyse de faisabilité pour que le Conseil prenne une décision lors d'une prochaine séance.

**** DÉPÔT, de la Mobilité durable et de l'Électrification
des Transports/ Session d'emprise**

**** DÉPÔT**

Bulletin d'abonnement – Vies des arts

**** AJOURNEMENT**

Projet/ « Les Étoiles du Nord »

N° 16-07-221

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 18 JUILLET 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la séance du 18 juillet 2016 soit ajournée au 28 juillet 2016 à 16h30 heures.

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 20h00 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **3**

André Desrosiers,
Maire

Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim

9173



No de résolution
ou annotation

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qui y sont mentionnées et qui sont contenues au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 28 juillet 2016 à 16h30 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel et Madame Marie-Lise Poitras tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absents : Madame Line Boulianne et Monsieur Denis Morin

Ouverture de la séance à 19 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.5 Projet/ « Les Étoiles du Nord »
17.6 Demande de citoyen/ Rue à sens unique – Recommandations du département des Travaux Publics
17.7 Étude avant-projet de la Caserne-Incendie/ Offre de services professionnels
17.8 Demande d'appui pour la 8^e édition du tournoi de golf des Chevaliers de Colomb
17.9 Dépôt/ Permission de voirie sur le réseau du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
17.10 Dépôt/ Élimination de l'herbe à poux dans l'emprise du ministère des Transports
17.11 Dépôt/ Pétition des propriétaires de chalets sur le TNO/ PGMR
17.12 Dépôt/ Statistiques 2016 – Bureau d'accueil touristique
17.13 Dépôt/ Société canadienne du cancer